

DÉBAT POUR L'ÉCOLE

MERCREDI 03 DÉCEMBRE 2003

Sujet n°01

Nombre de présents

- Enseignants : 39
- Parents : 3
- Élèves : 3 puis 1
- Élus : 1

Présentation du sujet et de la méthode de travail en réunion plénière.

Répartition des participants en 4 groupes avec nomination d'un animateur et d'un rapporteur par groupe pour faire l'état des lieux.

Après un temps de travail en 4 puis en 2 groupes, retour en plénière afin de dégager 3 problématiques à partir de l'état des lieux.

Les thèmes suivants ont semblé retenir l'attention des participants : Règles de vie en groupe, respect d'autrui, éducation à la citoyenneté et transmission de savoirs : quelle priorité ? Orientation motivation : mal être de certains élèves, parents et professeurs. Pour quelles raisons un établissement est-il choisi ? Service Public et égalité des chances. Marchandisation : Y a-t-il danger ? Les questions de moyens, de la régionalisation. L'Éducation nationale ne risque-t-elle pas de ne plus être « nationale ». Que l'objectif d'efficacité ne soit pas remplacé par celui de rentabilité. Le respect et la tolérance. Le règlement intérieur, comme cadre qui évite toute déviance. Tenue correcte : par rapport à quelle norme et quelle mode. Les mixités dans l'école : valeur positive.

Problématiques retenues :

1. Les savoirs
2. Les mixités : égalité des chances et service public
3. La loi : citoyenneté et règles de vie

Après s'être tous mis d'accord sur les 3 thèmes de réflexion, les participants se sont répartis en 3 groupes de travail pour élaborer des propositions relatives aux sujets retenus (1 groupe par sujet).

En fin de séance, réunion de tous les participants afin de restituer les propositions de chaque groupe.

Voici le fruit de leur travail :

1. Les savoirs
2. Égalité des chances et service public
3. La loi : citoyenneté et règles de vie

1 - LES SAVOIRS

- Apprendre les bases pour accéder à la réussite
- Attention à des programmes qui feraient trop la part belle à la citoyenneté (savoir être et non aux savoirs « de base » (lecture – écriture – calcul)
- Le savoir nécessite une mémorisation : un travail pour aller vers le plaisir « retour au par cœur !»
- Problème sur le travail à la maison. Quelle pratique en primaire ? L'absence de cartable dans certains cas n'est-il pas le reflet (voire l'encouragement) du manque de travail du soir à la maison.
- Les savoirs doivent être les mêmes dans toute la République. Réaffirmation de l'attachement au niveau national des diplômes pour aller vers l'égalité des chances et laïcité (savoirs objectifs / universels).
- Problèmes de l'enseignement qui tend vers la transversalité : les professeurs refusent la baisse de leurs horaires disciplinaires au profit d'heures non-spécifiques (ECJS – PPCP).

Restaurer l'importance des savoirs de base pour permettre l'égalité des chances et laïcité : condition d'une insertion dans la vie active.

2 – ÉGALITÉ DES CHANCES ET SERVICE PUBLIC

- Constat : Difficulté des élèves décelées trop tard sur le plan médico-psycho-social.
 - *Proposition* : Une présence accrue des personnels médico-sociaux dans le 1^{er} degré et les collèges.
- Mixité :
 - *De genre* : Image clivée, « sexuée » de branches de formation : coiffure, esthétique.
 - *Solution proposée* : Insister sur les aptitudes nécessaires à telle ou telle formation et métier en dépassant le préjugé lié au sexe de l'élève.
 - *Sociale* : Inquiétudes exprimées : améliorer l'image et les accès à l'enseignement supérieur.
 - *Ethnique* : École pour tous, la même école.
- Pour une autre pédagogie : accepter de changer nos façons de fonctionner pour que l'élève, arrivant dans un établissement, soit pris en compte en tant qu'individu avec ses caractéristiques propres : un plan de formation individualisée dans un référentiel commun.

3 – LA LOI : CITOYENNETÉ ET RÈGLES DE VIE

- Le règlement intérieur représente le cadre dans lequel s'inscrit la loi de l'établissement (les règles nécessaires pour la vie collective).

La signature du règlement intérieur ne suffit pas :

- Mettre en place un bilan citoyenneté pour tous dans les premières semaines (études de situations scolaires et professionnelles)
- Rappeler le règlement intérieur dans certains cas en cours d'année sous diverses formes (rencontres inter-sportives, stages en entreprises, sorties découvertes...)

En conclusion, toute situation scolaire devrait être l'occasion d'expérimenter et de vérifier le bien fondé et la pertinence de l'existence d'un règlement intérieur et, au-delà, de la loi.
